

P.04

L'événement

MYRIAM EL KHOMRI
NOUVELLE MINISTRE
CHARGÉE DE LA FORMATION

P.24

Innovation

ACHAT DE FORMATION
LA RÉFORME CHANGE
LES PRATIQUES

P.28

Portrait

PIERRE BURBAN, SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE L'UNION
PROFESSIONNELLE ARTISANALE

INFFO FORMATION

INFFO FORMATION

Le magazine des acteurs de la formation professionnelle N° 884 • Du 15 au 30 septembre 2015 www.centre-info.fr

P.11 *À la une*

PARITARISME

**LES NOUVELLES RÈGLES
DE FINANCEMENT**



Les partenaires sociaux en négociation interprofessionnelle au siège du Medef. Ici, lors de la négociation sur la sécurisation de l'emploi, en 2013.

Cap sur Biarritz !

les 27, 28 et 29 janvier 2016



www.centre-info.fr/uhfp



Un événement

Centre Info



Sommaire



p. 4 **L'événement**
Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

p. 6 **L'essentiel**

p. 11 **À la une**
Paritarisme : les nouvelles règles de financement

p. 15 **Guide pro**

Expertise
Ateliers de pédagogie personnalisée : un label
Savoir-agir
Comment évaluer une action de formation
Législation
Qu'est-ce qu'un centre de rééducation professionnelle ?

p. 19 **Acteurs**

p. 24 **Innovation**
Achat de formation : la réforme change les pratiques

p. 24 **L'interview**
Pierre Burban, secrétaire général de l'Union professionnelle artisanale

p. 28 **Itinéraire**
Hervé Goluza, photographe autodidacte

p. 30 **Lu, vu, entendu**

En deux MOTS

Transition

Longtemps, les couvertures des magazines ont porté sur le financement supposé occulte des organisations patronales et syndicales par les fonds de la formation. Jusqu'à l'adoption de la loi du 5 mars 2014, qui prévoit un nouveau mode de redistribution déconnecté du système de formation professionnelle. Clé de voûte de l'ancien système, le Fongefor aurait dû se dissoudre au 1^{er} janvier 2015 pour faire place à un nouvel organisme, l'Association de gestion du fonds paritaire national, et la collecte réalisée par les Urssaf se substituer à celle des Opcv. Récit détaillé pages 11 à 14.

Achat

En quoi la réforme optimise-t-elle l'achat de formation ? Réponses dans notre article publié à la rubrique "Innovation" (pages 24 et 25). Comme l'explique le dirigeant d'un cabinet conseil de courtage en formation, avec la nouvelle législation, "il s'agit de repenser ou de renouveler son offre, de faire évoluer le modèle traditionnel (catalogue/interentreprises) vers une logique modulaire (parcours de formation avec certification)". Dépouillé de sa partie logistique inutilement compliquée, l'achat de formation revient aux fondamentaux, à savoir l'achat de compétences, dont les entreprises ont besoin. Charge aux directions des ressources humaines, aux managers et aux services achats de le faire fructifier.

La rédaction

à suivre...



Retrouvez sur www.actualite-de-la-formation.fr ce numéro téléchargeable et les documents-clés



INFFO FORMATION

est une publication bimensuelle de Centre Info • 4, av. du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
• www.centre-info.fr • 01 55 93 91 91 • redaction.quotidien@centre-info.fr • **Directeur de la publication** : Julien Nizri
• **Rédacteur en chef** : David Garcia • **Rédacteur en chef adjoint** : François Boltz • **Rédactrice-graphiste** : Sandy Brunel
• **Secrétaire de rédaction adjointe** : Monique Chatard • **Rédacteurs** : Benjamin d'Alguerre, Knock Billy, Célia Coste, Nicolas Deguerry, Béatrice Delamer, Philippe Grandin, Cédric Morin • **Rédacteur-réviseur** : Abdoulaye Faye
• **Documentation** : Christelle Monneret • **Service commercial** : Guillaume Fournier • **Commission paritaire** : n° 1217 G 82527 • **ISSN** : 2103-3390 • **Impression** : JF Impressions, 118 av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 94180 Fontenay-sous-Bois • **Publicité** : régie FFE, Ingrid Dubocq, 01 40 09 68 47, ingrid.dubocq@ffe.fr
• **Abonnement** : 190 € HT

DES DOSSIERS FORMATION À L'AGENDA

MYRIAM EL KHOMRI, NOUVELLE MINISTRE DU TRAVAIL

Myriam El Khomri a été nommée le 2 septembre ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Elle entend placer son action sous le signe de l'insertion professionnelle.

Benjamin d'Alguerre



L'IMAGE

Passation de pouvoirs, le 2 septembre 2015.

Benjamine du gouvernement à 37 ans, Myriam El Khomri était depuis un an secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville auprès de Patrick Kanner, qui reprend ces fonctions. Elle remplace François Rebsamen, réélu maire de Dijon après le décès d'Alain Millot, et qui, au titre du non-cumul des mandats, avait démissionné du gouvernement le 19 août dernier (IF n° 883).

La passation de pouvoirs entre l'ancien et la nouvelle ministre a eu lieu le 2 septembre. "C'est un ministère important qui a apporté de grandes avancées sociales dans notre pays", a déclaré Myriam El Khomri. "Mon cap est clair. L'emploi est la priorité de ce gouvernement. Vous pouvez compter sur ma détermination et ma combativité ; et il faudra également compter sur mon optimisme. Oui, il nous reste du chemin à parcourir, mais notre pays regorge de talents, de

créativité, d'envie d'entreprendre ; il dispose de nombreux atouts. C'est avec cette conviction que j'entends remplir le mandat qui m'est confié aujourd'hui par le président de la République et le Premier ministre."

Elle a rappelé son action en faveur des quartiers défavorisés, où le taux de chômage est deux fois plus élevé que dans le reste du pays, localement jusqu'à 40 % chez les jeunes. Elle a souligné "sa détermination à travailler avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion sociale, et de la formation professionnelle pour réduire le chômage, notamment dans les quartiers".

Sur le terrain

Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de droit public (Paris-I Panthéon-Sorbonne) en 2001, elle a débuté sa carrière en tant que chargée des questions de prévention, de sécurité et de toxicomanie à la mairie du 18^e arrondissement de Paris. Adhérente du Parti socialiste depuis 2002, elle a été élue en 2008 dans cet arrondissement et est devenue adjointe au maire de Paris, chargée des questions relatives à la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée.

À peine une demi-heure après la passation de pouvoirs sur le perron du 127, rue de Grenelle, le 2 septembre, Myriam El Khomri entamait son mandat de ministre du Travail par la visite de l'agence Pôle emploi de l'avenue Armand-Carrel, dans le XIX^e arrondissement de Paris. Et l'une des premières questions adressées au directeur de l'agence a été : "Quel est votre budget formation ?" Une question qui pourrait se voir répétée dans les mois à venir car, en matière de formation, plusieurs dossiers l'attendent.

Mobilisation pour l'apprentissage

Celui de l'apprentissage, notamment. Après des années 2012 et 2013 marquées par une chute du nombre d'entrées en apprentissage, 2014 a vu de meilleurs chiffres, même si la tendance reste à la



Myriam El Khomri le 29 août dernier à la Rochelle. Debut, Thierry Repentin, ancien ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage.

baisse (voir en page 10). Le 12 mai dernier, le gouvernement renforçait la promotion de l'apprentissage à l'issue d'un grand plan de mobilisation pour l'emploi mettant en place un ensemble de dispositifs prévus pour entrer en vigueur dès cette rentrée 2015, au premier rang desquels le dispositif "TPE jeunes apprentis". Une série de trois concertations avec les partenaires sociaux sur l'apprentissage a été prévue. Il revient donc à Myriam El Khomri de les lancer.

Compte personnel de formation

Selon les derniers chiffres arrêtés au 31 août par la DGEFP, le compte personnel de formation a poursuivi sa progression durant l'été. Le nombre de dossiers validés dans le système d'information du CPF a ainsi été multiplié par 5,5 entre le mois de juin et le mois d'août.

Le "compte personnel d'activité" pourrait prendre le relais en 2017. Le 7 avril dernier, alors que les partenaires sociaux étaient réunis au ministère pour tirer un bilan de la loi de sécurisation de l'emploi de 2013, le Président de la République proposait la création d'un compte personnel d'activité regroupant plusieurs droits sociaux liés à l'individu, indépendamment de son statut ou de son contrat de travail. Des droits parmi lesquels le compte personnel de formation ou le compte de prévention de la pénibilité. Les partenaires sociaux sont invités à ouvrir avant la fin de l'année une négociation pour définir les droits qui y seront portés.

Conférence sociale de rentrée

Le CPA est d'ores et déjà inscrit à l'agenda de la conférence sociale prévue pour les 19 et 20 octobre. L'ensemble de l'ordre du jour fait l'objet d'échanges entre les participants. Il appartiendra ensuite à la nouvelle hôte du 127, rue de Grenelle de l'arrêter avec son cabinet. ●



Notre pays regorge de talents, de créativité, d'envie d'entreprendre ; il dispose de nombreux atouts"



Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle EMMANUELLE WARGON QUITTE LA DGEFP

En poste depuis 2012, Emmanuelle Wargon quitte ses fonctions de déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Elle va rejoindre le groupe Danone.

À l'heure où nous mettons sous presse, le nom de son ou de sa successeur(e) n'était pas connu. À sa sortie de l'Éna en 1997, Emmanuelle Wargon était auditrice à la Cour des comptes, avant de devenir en 2001 conseillère technique au cabinet de Bernard Kouchner (ministre de la Santé dans le gouvernement Jospin), puis directrice du cabinet de Martin Hirsch (au haut-commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté), et ensuite secrétaire générale des ministères chargés des Affaires sociales, de 2010 à 2012. Cet été, la DGEFP a publié un



La DGEFP Emmanuelle Wargon, ici lors de l'Université d'hiver de la formation professionnelle organisée par Centre Info en janvier 2014.

Emmanuelle Wargon insistait à la fois sur les résultats (1,5 million de CPF titulaires activés, plus de 12 000 dossiers CPF validés depuis le 5 janvier 2015, etc.) et sur les ajustements opérés. *“La mise en œuvre a nécessité une action rapide et efficace pour prendre en compte les délais très courts depuis le vote de la loi du 5 mars. Tous les acteurs se sont mis en ordre de marche*

immédiatement, avec la mobilisation des services de l'État et la constitution d'une équipe projet spécialement dédiée, mais aussi celle des Régions et des partenaires sociaux”, rappelait-elle.

+ D'INFOS

www.emploi.gouv.fr/acteurs/dgefep

numéro spécial de sa lettre d'information consacrée au compte personnel de formation, pour rappeler tout ce qui a été accompli depuis le vote de la loi du 5 mars 2014 et expliquer les mesures transitoires. Dans son éditorial placé sous le signe du *“chemin parcouru”,*

social et un accès à la citoyenneté. Pour l'heure, le dispositif en est au stade de sa mise en place. Deux à trois établissements seront retenus dans chacune des nouvelles régions, soit une quarantaine en tout. Au 31 décembre, la première cohorte de 2 000 jeunes devrait avoir trouvé sa place dans le dispositif. 10 millions d'euros vont être débloqués. Chaque centre Afpa accueillant 50 jeunes se verra accorder une dotation de 250 000 euros (50 000 euros par jeune). Les Direccte sont chargées du pilotage régional, en



Formation continue des enseignants UN BUDGET DE 72 MILLIONS D'EUROS



La ministre au lycée polyvalent Hippolyte-Fontaine de Dijon pour la rentrée des enseignants, le 31 août.

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé qu'un “effort exceptionnel” serait fait en direction de la formation continue des enseignants pendant l'année scolaire 2015-2016. Le budget alloué est de 72 millions d'euros. “Aucun d'entre vous ne doit être privé de formation”, a-t-elle déclaré, précisant que le budget en 2012 était de 41 millions d'euros.

66 %

des jeunes déclarent que l'emploi est le grand sujet de la rentrée politique et sociale.

(étude menée par Agefa-PME)

91 %

des étudiants jugent que faire ses études à l'étranger augmente les chances de trouver un emploi.

(étude TransferWise)

OPTIMISEZ VOTRE VISIBILITÉ

Réservez dès maintenant votre espace publicitaire dans INFFO FORMATION

Contact : INGRID DUBOCQ
Responsable Régie Publicitaire
Tél. : 01 40 09 68 47 • E-mail : ingrid.dubocq@ffe.fr

“Déclat pour l'action” POUR 2 000 JEUNES SANS EMPLOI

La rentrée 2015 sonne le début de l'expérimentation de “Déclat pour l'action”, un dispositif d'insertion issu du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (Ciec) du 6 mars dernier.

Associant l'Afpa et la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle), ce parcours vise à accueillir chaque année 2 000 jeunes de 18 à 25 ans – dont un tiers au moins devront être issus de quartiers prioritaires – dans les centres de l'Association pour la

social et un accès à la citoyenneté. Pour l'heure, le dispositif en est au stade de sa mise en place. Deux à trois établissements seront retenus dans chacune des nouvelles régions, soit une quarantaine en tout. Au 31 décembre, la première cohorte de 2 000 jeunes devrait avoir trouvé sa place dans le dispositif. 10 millions d'euros vont être débloqués. Chaque centre Afpa accueillant 50 jeunes se verra accorder une dotation de 250 000 euros (50 000 euros par jeune). Les Direccte sont chargées du pilotage régional, en



Le centre Afpa du Futuroscope.

formation des adultes, afin de les sensibiliser à la découverte des métiers et des entreprises, mais aussi d'héberger ceux en attente d'un logement ou de relogement tout en leur offrant un appui

coopération avec les directions régionales de l'Afpa, les Conseils régionaux, et notamment Pôle emploi et les Missions locales. Un comité de suivi national rassemblera de nombreux partenaires.

+ D'INFOS

www.afpa.fr

ICPF & PSI
Certification
EXPERT

AFFIRMER SON
PROFESSIONNALISME
C'EST BIEN
LE PROUVER
C'EST MIEUX

Professionnels de la formation
faites-le avec la
certification qualité ICPF & PSI

INFORMATIONS ET ENREGISTREMENT
Info@certif-icpf.org
01 82 83 56 40
www.certif-icpf.org

ICPF & PSI
Certification

+ D'INFOS

www.alternance.emploi.gouv.fr



Rapport Bourguignon MODULARISER LES FORMATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX



La députée Brigitte Bourguignon.

Le 2 septembre, la députée PS Brigitte Bourguignon a remis au Premier ministre son rapport "Reconnaître et valoriser le travail social".

"Les travailleurs sociaux demeurent insuffisamment formés à l'intervention collective", relève le rapport. Il met l'accent sur la complexité

et le manque de lisibilité de l'architecture des formations, avec quatorze diplômes pour le seul champ des professions sociales. "Force est de constater qu'ils ne sont pas conçus pour s'inscrire dans des parcours de formation continue". La modularisation permettra de rendre ces parcours accessibles en formation continue. Le rapport conseille d'instaurer un socle commun de compétences, "incarnation de l'identité de travailleur social".



www.gouvernement.fr

Télédéclaration LA DEMANDE D'AIDE "TPE JEUNES APPRENTIS"

Paru au Journal officiel du 29 août, un arrêté du 7 août 2015 précise la procédure de demande en ligne de l'aide accordée aux TPE qui

accueillent un jeune apprenti mineur (1 100 euros par trimestre, dans la limite de 4 400 euros) depuis le 1^{er} juin 2015. L'État transmet cette demande à l'Agence de services et de paiement (ASP) qui, fin septembre, contactera les entreprises pour leur préciser les modalités d'accès au portail Sylae, où il faudra saisir les attestations de présence. L'accès sera opérationnel début octobre pour recevoir les premières attestations, afin de déclencher le versement de l'aide.

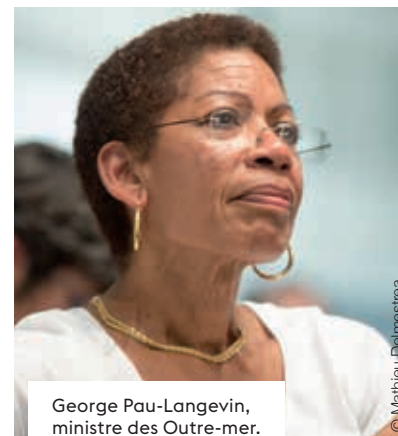


www.droit-de-la-formation.fr

Formateurs indépendants L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

Le Sycfi, syndicat des consultants-formateurs indépendants, a remis le 3 septembre ses propositions à la mission d'information du Sénat sur la commande publique. Il demande la constitution d'un groupe de travail spécifique sur les marchés de la formation, mais aussi de garantir une meilleure formation des acheteurs des collectivités. "Dans le domaine du BTP, il existe des groupes de travail dédiés à la formation à l'achat public, mais pas en ce qui concerne la formation professionnelle continue. Il n'y en a jamais eu", assure Philippe Cusson, le président du syndicat.

Outre-mer LE PLAN JEUNESSE



George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer.

Il "rassemble deux engagements majeurs", qui sont la formation et l'emploi des jeunes.

George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ont lancé le 3 septembre le Plan Jeunesse Outre-mer.

Plus de 300 millions d'euros sont mobilisés, autour de cinq grandes priorités, dont "La transition entre la formation et l'emploi". En 2015, les outre-mer comptent 1,2 million de jeunes, soit près de la moitié de leur population globale.



www.outre-mer.gouv.fr

calendrier des formations Octobre à décembre 2015 à Centre Inffo



Consultez toutes les programmations de l'année, sur www.centre-inffo.fr

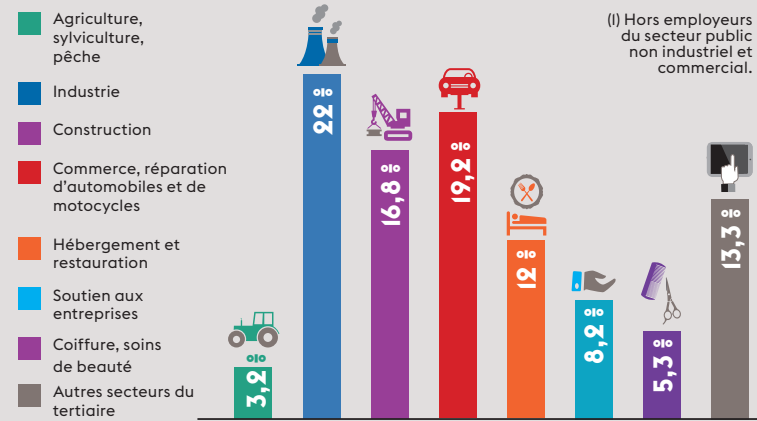
THEMES	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
TOUS LES PROFESSIONNELS DE LA FORMATION : MAITRISER L'ENVIRONNEMENT ET LE DROIT DE LA FORMATION			
Panorama du droit de la formation professionnelle continue : acteurs et mesures	12 au 14		9 au 11
Utiliser la formation au service du développement territorial			1 ^{er} et 2
Maîtriser les nouveautés de la réforme de la formation	9	23	14
Maîtriser la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)	8		
ENTREPRISES : PILOTER ET GERER LA FONCTION FORMATION			
Sécuriser la mise en œuvre de l'entretien professionnel dans votre entreprise	28		
Définir les contours d'une action de formation après la réforme	28		
Optimiser l'évaluation de vos actions de formation		2 et 3	
Intégrer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans l'élaboration du plan de formation		17 et 18	
Mettre en œuvre la réforme dans l'entreprise : plan, professionnalisation, CPF, GPEC		19 et 20	
Élaborer et manager son plan de formation		4 et 5	
ORGANISMES DE FORMATION : RESPECTER LES OBLIGATIONS			
Maîtriser la réglementation de l'activité d'un organisme de formation		24 au 26	
Respecter les principales obligations d'un organisme de formation	1 ^{er} et 2		
Savoir renseigner le bilan pédagogique et financier d'un organisme de formation	30		
Respecter les obligations comptables d'un organisme de formation	22 et 23		15 et 16
Respecter les obligations d'un CFA ou d'une UFA			3 et 4
REPRESENTANTS, MANDATES : ASSURER SES MANDATS DANS LE CHAMP DE LA FORMATION			
Assurer son mandat au sein du Coparef	8		
Assurer la fonction d'administrateur d'Opca ou d'Opacif : rôles et responsabilités		12 et 13	
CONSEILLERS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE : INFORMER SUR LES DISPOSITIFS DE FORMATION			
Orienter les candidats à la VAE vers le bon financement		30	
Informar les demandeurs d'emploi sur les mesures d'accès à la formation et à l'emploi		6	
FORMATEURS : OPTIMISER SA PEDAGOGIE ET SON INGENIERIE DE FORMATION			
Concevoir un référentiel de formation en lien avec un référentiel d'emploi et de compétences	15 et 16		
Concevoir un dispositif de formation mixant différentes modalités pédagogiques : ingénieries et NTIC		9 et 10	
Concevoir et mettre en œuvre une action de formation	26 et 27		
ORGANISMES DE FORMATION : DEVELOPPER SON ACTIVITE			
Enregistrer vos certifications au Répertoire national			7 et 8
Connaître la Commission nationale de la certification professionnelle et utiliser le Répertoire national	5		
Obtenir des fonds de la taxe d'apprentissage : campagne de collecte, utilisation, obligations		16	
Rendre son offre de formation lisible pour mieux la vendre			17
Indexer son offre de formation avec le Formacode®			18



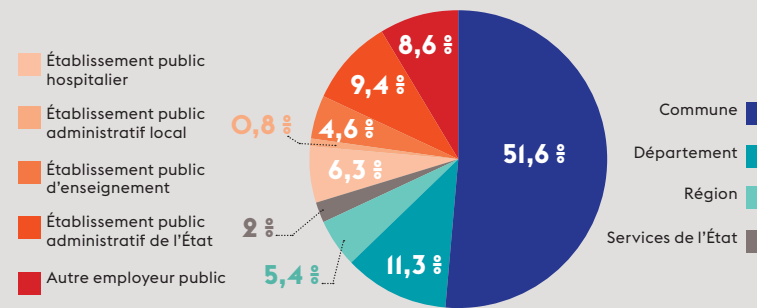
L'APPRENTISSAGE EN 2014

Alors que les apprentis font leur rentrée, la Dares (direction des statistiques du ministère du Travail) publie les chiffres de l'apprentissage en 2014. Des chiffres à rapprocher de l'édition 2013 (Inffo formation n° 875) : toujours en baisse, mais une baisse qui ralentit.

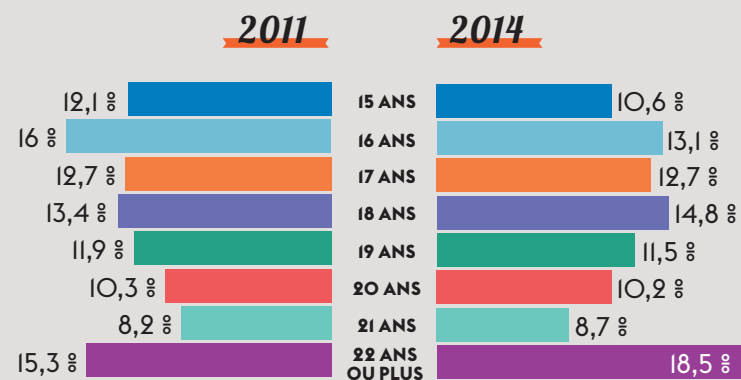
CONTRATS D'APPRENTISSAGE SELON LES SECTEURS EMPLOYEURS (1)



CONTRATS D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOYEUR



ÂGE DES SIGNATAIRES DE NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE



265 000

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PRIVÉ (- 3 %)



8 700

ENTRÉES DANS LE SECTEUR PUBLIC (- 4 %)



46 %

DES JEUNES SIGNANT UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ONT DÉJÀ AU MOINS LE BACCALAURÉAT



Les partenaires sociaux en négociation interprofessionnelle au siège du Medef. Ici, lors de la négociation sur la sécurisation de l'emploi (qui aboutira à l'Ani du 11 janvier 2013 créant le compte personnel de formation, création confirmée par l'Ani du 14 décembre 2013).

© Olivier Clément

Paritarisme

LES NOUVELLES RÈGLES DE FINANCEMENT

C'était un "marronnier", comme la hausse de l'immobilier ou le palmarès des hôpitaux. Le système de financement des partenaires sociaux (organisations syndicales et d'employeurs) s'appuyait sur la collecte des fonds de la formation. La loi du 5 mars 2014 a prévu la disparition de ce système en faveur d'une collecte spécifique.

Pas facile, cependant, de tourner la page.

Benjamin d'Alguerre

3 RAISONS DE LIRE CET ARTICLE

Un rappel de l'ancien système

La présentation du nouveau

Une transition complexe

UNE TRANSITION COMPLEXE

La réforme de la formation a établi un nouveau système de collecte et de redistribution pour le financement des organisations syndicales et d'employeurs. Mais l'ancien dispositif perdure, sur fond de désaccord entre signataires et non-signataires de l'accord de décembre 2013.



32 millions d'euros annuels, c'est le montant attendu de la nouvelle collecte de 0,016 %.



1. "Les Mécanismes de financement des organisations syndicales d'employeurs et de salariés." Voir L'Inffo n° 807 et 845.

La réforme du financement du paritarisme, c'est un peu le retour du rapport Perruchot. Rejeté par l'Assemblée nationale en septembre 2011, ce texte¹, porté par celui qui était alors député Nouveau Centre du Loir-et-Cher, ambitionnait de faire toute la lumière sur les sources de financement des organisations patronales et syndicales, notamment au travers des fonds de la formation professionnelle, et d'en dénoncer les supposés abus. En vain, à l'époque, même si à la suite de fuites dans la presse (Le Point.fr, en premier lieu), le rapport de Nicolas Perruchot s'était finalement retrouvé sur la place publique en février 2012.

Une taxe de 0,016 %

Presque deux ans plus tard, la réforme de la formation professionnelle est venue modifier radicalement ce système de financement du dialogue social par les fonds de la formation. Exit le "préciput" (cette fraction de 0,75 % de la collecte des Opca et Opacif accordée aux organisations syndicales et patronales au titre des défraiements et rémunérations) et son organe de tutelle, le Fongefor, géré par les partenaires sociaux pour répartir ces dotations.

La loi du 5 mars 2014 instaurait à la place une nouvelle taxe sur les entreprises correspondant à 0,016 % de leur masse salariale (désormais collectée par les Urssaf), ainsi qu'une nouvelle structure, l'AGFPN (Association de gestion du fonds paritaire national), chargée d'attribuer son produit – près de 32 millions d'euros annuels – aux huit organisations représentatives des salariés (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO et CFTC) et patronales (Medef, CGPME et UPA), mais aussi aux syndicats ayant



Les présidents, vice-présidents, directrices et directeurs des Fongecif, et les président et vice-président du FPSPP, en novembre 2013.

recueilli plus de 3 % des voix aux élections professionnelles, ainsi qu'aux organisations d'employeurs du champ multi-professionnel (FNSEA, Udes, UnaPL).

Des versements au Fongefor malgré tout

Simple ? En apparence, seulement. Au 1^{er} janvier 2015, le Fongefor aurait dû se dissoudre pour laisser la place à l'AGFPN et la collecte réalisée par les Urssaf se substituer à celle des Opca. Mais dès 2014, plusieurs Opca et Opacif régionaux avaient déjà versé des acomptes au Fongefor afin d'anticiper la collecte 2015.

Casse-tête pour les partenaires sociaux qui se sont donc retrouvés, en 2015, en possession de fonds qu'ils n'étaient pas censés collecter, au sein d'une instance qui n'était plus réputée exister.

Le décret du 28 janvier...

Pas facile de s'y retrouver, malgré la publication d'un décret, daté du 28 janvier dernier. "La rédaction de ce texte est tout sauf éclairante", jugeait, en juin dernier, Antoine Foucher, directeur général adjoint du Medef et président du Fongefor. "Cela a créé une ambiguïté juridique concernant l'état de la collecte et de sa répartition 2015."

Un malentendu que les tentatives de décryptage de la DGEFP, notamment le questions-réponses sur l'agrément et le fonctionnement des Opca, ne sont pas parvenues à dissiper, provoquant une scission entre partenaires sociaux. D'un côté, ceux



3 QUESTIONS À

Gilbert Cette, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, coauteur avec Jacques Barthélémy de *Réformer le droit du travail* (septembre 2015)

"Un chèque syndical pour financer le paritarisme"

La réforme du financement des partenaires sociaux va-t-elle dans le bon sens ?

Globalement oui, même si on ne s'est attaqué qu'à la partie émergée de l'iceberg, c'est-à-dire le préciput de 150 millions d'euros, remplacé par une taxe sur les entreprises et une subvention pour les organisations patronales et syndicales. C'est un début, même si on ne gagne pas forcément en transparence dans le financement du paritarisme.

Dans votre livre, vous préconisez une réforme bien plus radicale...

Le problème, c'est que le financement du dialogue social tel qu'il existe ne prend pas en compte l'audience réelle des organisations et leur nombre d'adhérents. Ce n'est pas sain. Ce que nous suggérons, c'est de remplacer les circuits financiers du paritarisme par un "chèque syndical" offert par chaque entreprise à ses salariés en proportion de la masse salariale. Ceux-ci seraient ainsi susceptibles de le verser à l'organisation syndicale de leur choix. Nous recommandons également la création d'une fondation du

dialogue social chargée de former les représentants syndicaux et patronaux.

Pourtant, ce système de "chèque syndical" n'existe nulle part...

Normal, puisque dans les autres pays auxquels nous aimons nous comparer (Allemagne, pays scandinaves, Grande-Bretagne, etc.), ce sont essentiellement les adhésions qui financent les partenaires sociaux. D'ailleurs, l'objectif de l'instauration d'un tel dispositif serait de pousser les salariés à adhérer à une organisation syndicale.



Antoine Foucher, directeur général adjoint du Medef et président du Fongefor.



Philippe Couteux, secrétaire confédéral CFDT.

REPÈRES

LA RÉPARTITION DES FONDS

Afin de ne pas léser les partenaires sociaux financés jusqu'alors par le biais des Opca, l'assiette de la "nouvelle" collecte définie par les pouvoirs publics a été déterminée sur une base de 32 millions d'euros, répartie par moitiés entre patronat et syndicats. Si, côté organisations de salariés, c'est la division arithmétique qui règne (3,2 millions pour chaque OS), l'attribution pour les organisations d'employeurs dépend d'anciennes règles de représentativité. Ainsi, le Medef recueille la majeure part, avec 9,2 millions d'euros, la CGPME 5,2 millions et l'UPA, 1,6 million.

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PATRONALES

ANCIEN SYSTÈME

“PRÉCIPUT”
 Une prise en charge des frais liés à la gestion paritaire par les Opca plafonnée à hauteur de 1,5 % des sommes collectées.

0,75 % du montant des sommes collectées par les Opca reversés au **Fongefor** (Association de gestion du fonds national de gestion paritaire de la formation professionnelle continue), pour “rémunérer les missions et services qui sont effectivement accomplis, en vue d’assurer la gestion paritaire des fonds de la formation”.

NOUVEAU SYSTÈME

UNE CONTRIBUTION DES ENTREPRISES
 (de droit privé ou employant du personnel dans les conditions du droit privé) à hauteur de 0,016 % de leur masse salariale à défaut d’un accord national interprofessionnel agréé par le ministère (décret n° 2014-1718 du 30 décembre 2014), collectée désormais par les **Urssaf**, qui transféreront ces fonds à la nouvelle **AGFPN** (Association de gestion du fonds paritaire national) qui, à son tour, redistribuera les fonds aux partenaires sociaux.

Paul Desaignes, conseiller confédéral à la CGT.



© Juen Photographies

••• qui, Medef en tête, estimaient que la collecte due au Fongefor était nulle et non avenue ; de l’autre, CGT et CGPME estimant légitime un versement 2015 sur la base de la collecte 2014.

... puis le courrier du ministère du Travail

Il aura fallu l’intervention du cabinet de François Rebsamen pour trancher le nœud gordien. “Il a été décidé, afin de ne pas aboutir à un double financement des organisations en 2015, d’indiquer aux Opca que ceux-ci ne devaient pas procéder au dernier versement dû au Fongefor”, écrivait ainsi Pierre-André Imbert, directeur de cabinet du ministre du Travail, de l’Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social,

dans un courrier adressé aux partenaires sociaux. Lequel suggérait d’affecter les sommes ainsi collectées à des programmes de formation à destination des chômeurs. Difficile à accepter pour la CGT, qui a engagé un contentieux devant les juges pour faire casser cette décision. “Nous réclamons notre dû. Si les autres organisations veulent réaffecter ces fonds à d’autres fins, c’est leur problème”, prévient Paul Desaignes, conseiller confédéral à la centrale de Montreuil.

Contentieux

Difficile aussi pour la confédération des employeurs de PME, qui a confié le dossier à son service juridique pour analyse. Cette décision d’annuler la collecte du Fongefor intervient sur fond de conflit patronal. “Le Medef perd peut-être 9,2 millions d’euros cette année, mais il peut se le permettre. En revanche, la CGPME, privée de 5,2 millions, est bien moins riche”, analyse Philippe Couteux, responsable CFDT. La CGPME s’était opposée au Medef lors de la négociation de l’Ani de décembre 2013, qu’elle avait refusé de parapher. En attendant l’instauration définitive et apaisée du nouveau système de financement du paritarisme, l’année 2015, qui devait être celle de la transition, pourrait bien se finir devant les tribunaux... •

Atelier de pédagogie personnalisée : plus qu’une marque, un label P. 15

Comment bien évaluer une action de formation P. 16

Travailleurs étrangers : comment accéder à la formation professionnelle P. 17



Nicolas Deguerry
journaliste à Centre Inffo

EXPERTISE

Atelier de pédagogie personnalisée PLUS QU’UNE MARQUE, UN LABEL



1 UN LABEL PÉDAGOGIQUE
 Comme l’indique le site de l’Association pour la promotion du label APP (APapp), le sigle APP – Atelier de pédagogie personnalisée – renvoie à un “label pédagogique” centré sur l’autoformation accompagnée. Ce label a vu sa dimension qualité renforcée dès 2011, dans le cadre d’une procédure menée par Afnor Certification. Intervenue près de trente ans après la création du premier APP, cette refonte s’explique par l’histoire du réseau : lorsque l’État met fin à l’animation nationale du réseau et cesse de subventionner les APP en 2008, le risque est alors de voir le label perdre de sa valeur sur le marché de la formation. Avec la cession par l’État de la marque APP à l’APapp en mars 2009, le temps de renforcer le label est venu. •

2 UNE DIVERSITÉ D’ORGANISMES SUPPORT
 Parce qu’il distingue un “dispositif”, ce label peut être obtenu par tout organisme de formation répondant aux critères du référentiel associé au label, défini dans un cahier des charges national. En juillet 2015, on dénombre ainsi 112 sites labellisés sur le territoire national, outre-mer compris : 78 portés par des organismes de formation privés (associatifs, Scop, entreprises), 30 par des Gréta (Éducation nationale), 5 par des CFPPA (formation agricole), 4 par des mairies ou intercommunalités, 3 par des CFA (apprentissage) et 2 par des CCI. Au-delà de l’audit mené par Afnor Certification, la labellisation APP de ces “organismes support” dépend finalement de la décision de la Commission nationale de labellisation. Celle-ci représente des institutions variées, des experts et des représentants du réseau APP élus tous les deux ans. •

3 UNE GARANTIE CONTRE LES CORPORATISMES
 “Cette diversité évite tout corporatisme de la part de l’APapp et des APP”, estime Marie-Anne Corbin, directrice de l’APapp : “Nous ne défendons pas des organismes de formation, mais une démarche et la personne apprenante.” Et d’insister : “Les 112 APP ont des problématiques et des publics différents, nous ne les nions pas mais les intégrons, sans nous spécialiser sur l’un plutôt que sur l’autre.” CQFD : “Cela nous oblige à nous rassembler sur cette ligne directrice qu’est notre démarche pédagogique.” Et parce que les valeurs fondatrices sont issues de l’éducation permanente, Michel Marchand, directeur général de l’Institut lillois de l’éducation permanente (Ilep), renchérit : “Plus qu’une démarche pédagogique : une optique citoyenne et politique.” •



Knock Billy
journaliste à Centre Inffo

SAVOIR-AGIR

De l'amont à l'aval
COMMENT BIEN ÉVALUER UNE ACTION DE FORMATION



C'EST UN ENJEU MAJEUR, SUR LEQUEL RÉFLÉCHISSENT TOUS LES ACTEURS DE LA FORMATION. AVEC LE CHANGEMENT DE PARADIGME (DE LA "DÉPENSE" À L'"INVESTISSEMENT"), LA PERFORMANCE EST DEVENUE UN IMPÉRATIF.

Jonathan Pottiez, directeur produit et innovation de Formaeva, est catégorique : "La question de la performance est indissociable de celle de l'évaluation. Sans évaluation, point de performance !" Or, une évaluation efficace ne s'improvise pas. Une bonne évaluation de l'impact d'une formation est celle pour laquelle on aura consacré, en amont, du temps à répondre à des préalables indispensables. "Il est déterminant de se poser quelques questions importantes, explique Cécile Desmaze, responsable ingénierie développement des compétences au département de cardiologie de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris. Qui est le commanditaire de l'évaluation : le responsable managérial ou le responsable des ressources humaines, etc. ? Car les fins

de celle-ci peuvent varier selon la personne qui demande l'évaluation. Que veut-on évaluer ? Car il faut bien définir ce que l'on doit ou souhaite évaluer. Ce peut être comment les stagiaires ou les salariés ont compris les objectifs de l'action de formation, leur motivation, ou l'impact sur leurs activités au quotidien." Ces questions déterminent la manière d'évaluer l'action de formation : entretiens directs en face-à-face avec les personnes concernées, enquêtes via des outils achetés auprès de prestataires... C'est ce qui, selon Cécile Desmaze, détermine le moment de procéder à l'évaluation. "Faut-il procéder à une enquête avant,

immédiatement, quelques jours juste après la session ou attendre quelques mois après ? En version papier, via internet, sur leur lieu de travail en face-à-face, mobiliser ou non le manager ? Tout dépend de l'environnement de travail et des disponibilités des salariés." Et puis, il paraît important d'encourager et développer l'auto-évaluation des bénéficiaires des actions de formation. "Donner aux participants de poser un regard personnel et réflexif sur leurs pratiques et leur développement personnel et professionnel après la formation est une façon très enrichissante de les accompagner", conseille Cécile Desmaze. ●

LA MÉTHODE KIRKPATRICK

La méthode la plus connue pour évaluer la formation est celle créée en 1959 par Donald Kirkpatrick et enrichie par James et Wendy Kirkpatrick (fils et belle-fille). Ce modèle comporte aujourd'hui cinq niveaux : 1. Réactions (satisfaction des participants) ; 2. Apprentissage (acquis des participants) ; 3. Comportements ou transfert (changements perceptibles de pratiques) ; 4. Résultats (changements perceptibles dans l'organisation) ; 5. Retour sur investissement (bénéfices et/ou économies réalisés). Valérie Hellouin et Alice Vielajus, chargées d'études à Centre Inffo, proposent un modèle en sept niveaux : conduite du projet formation/évaluation ; besoins de compétences ; besoins de formation ; dispositif de formation ; acquis ; transfert des acquis ; impact, dont le retour sur investissement (RSI).



Philippe Grandin
journaliste à Centre Inffo

LÉGISLATION

Travailleurs handicapés
QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE ?



LES CENTRES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE (CRP) SONT DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DONT L'INTERVENTION EST PRÉVUE DANS LE CODE DU TRAVAIL. ILS SONT FINANCÉS PAR L'ASSURANCE MALADIE, AUSSI BIEN POUR LES FRAIS DE SÉJOUR QUE POUR LE COÛT DE LA FORMATION.

Leurs objectifs sont les suivants : favoriser l'intégration professionnelle durable de personnes handicapées qui, à la suite d'un accident ou d'une maladie, sont obligées d'abandonner leur métier et d'envisager une reconversion professionnelle ; entraîner ou réentraîner la personne au travail, en vue d'une insertion ou d'une réinsertion professionnelle, soit vers le milieu de travail ordinaire, soit vers le milieu protégé ; dispenser une formation diplômante. Ces actions s'adressent donc exclusivement aux personnes reconnues handicapées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou qui sont en situation de handicap suite à une maladie, un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Les formations en CRP peuvent être de trois ordres : des formations de pré-orientation ; des formations préparatoires ; des formations qualifiantes. Ces dernières s'effectuent sur une durée de dix à trente mois. D'une durée de douze semaines maximum, le stage de pré-orientation vise l'élaboration d'un nouveau projet professionnel, prenant en compte les souhaits, les compétences, les possibilités d'apprentissage et la réalité du handicap. Le stage de formation préparatoire, d'une durée de six mois, intègre, hormis l'objectif d'élaboration d'un projet professionnel, des actions de remise à niveau, de réentraînement au travail et de redynamisation. Plusieurs modes de rémunération du stagiaire sont possibles suivant la situation de la personne avant son entrée en stage. Les personnes ayant eu une maladie invalidante, un accident du travail ou une maladie professionnelle continuent à percevoir les indemnités journalières ou la pension de la Sécurité sociale. La personne reconnue travailleur handicapé peut soit percevoir l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (Aref) versée

par Pôle emploi, soit recevoir une rémunération de l'État versée par l'Agence de services et de paiement (ASP) calculée en fonction du salaire antérieur. Dans certains cas, la rémunération peut être cumulable avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation compensatrice. ●

PRIME

Le stagiaire qui a effectivement suivi une formation peut bénéficier d'une prime de reclassement destinée à faciliter la reprise de son activité salariée. Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Agefiph est chargée du versement et de la définition des modalités d'attribution de cette prime. Elle a fixé à 100 euros le montant de cette dernière. Les conditions de son attribution telles qu'elles résultaient des dispositions réglementaires antérieures sont reprises (art. L. 5213-4 du Code du travail, décret n° 2012-362 du 14 mars 2012).

LE +

Les produits, services et formations proposés par Centre Inffo.

Offre de formation NOUVEAU CATALOGUE 2016

En 2016, Centre Inffo axe l'offre de formation destinée aux professionnels de l'orientation et de la formation sur sept domaines : la maîtrise des obligations réglementaires en entreprise et en organisme de formation, le pilotage et la gestion de la formation, la maîtrise de l'environnement institutionnel et des dispositifs, l'ingénierie en formation et documentaire. Parmi les nouveautés : des actions destinées aux élus et mandatés dans le champ de la formation (IRP, administrateurs d'Opca/Opacif) et une offre aidant les prestataires de formation à mieux se positionner et à développer leur activité.



+ D'INFOS
<http://boutique.centre-inffo.fr>



Petit-déjeuner juridique METTRE EN ŒUVRE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : QUELLES QUESTIONS SE POSER ?

D'ici le 6 mars 2016, les entreprises doivent organiser les nouveaux entretiens professionnels consacrés aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi. Quel lien entre cet entretien, le plan de formation et le CPF ? Jusqu'où peut et doit aller cet entretien ? Quelle implication du comité d'entreprise ? Quelles modalités de mise en œuvre ? Pour faire le point sur ces questions, Centre Inffo organise un petit-déjeuner juridique le 22 octobre à Paris.

+ D'INFOS
[www.centre-inffo.fr/
agenda-de-nos-evenements](http://www.centre-inffo.fr/agenda-de-nos-evenements)



Faire le point après l'été LA LETTRE DES ABONNÉS AUX FICHES PRATIQUES

Été 2015 studieux pour les parlementaires et l'activité réglementaire ! De la loi Rebsamen à la loi "Notre" (portant nouvelle organisation territoriale de la République), pas moins de six lois publiées entre juillet et août 2015 ont impacté les dispositions sur la formation professionnelle continue, touchant des sujets aussi divers que l'expérimentation de formations en situation de travail, le service militaire volontaire favorisant l'insertion professionnelle, le contrat d'apprentissage... Centre Inffo vous offre le récapitulatif de ces mesures avec *La lettre des abonnés aux Fiches pratiques* datée de juillet-août 2015, en téléchargement gratuit.

+ D'INFOS
www.droit-de-la-formation.fr



Université d'hiver 2016 LE SITE DÉDIÉ EST OUVERT

Compétences, innovation, performance : le monde bouge, la formation aussi ! C'est autour de ce thème que se retrouveront 700 professionnels de la formation et de l'orientation pour la 14^e édition de l'Université d'hiver de la formation professionnelle à Biarritz, du 27 au 29 janvier 2016. Plus d'une centaine d'intervenants, 24 ateliers et tables rondes, conférences d'experts, débats.



+ D'INFOS
www.centre-inffo.fr/uhfp



Région Île-de-France

LE DROIT À L'ORIENTATION POUR TOUS

Après avoir adopté sa charte de l'orientation voici un an, la Région Île-de-France en propose à présent une déclinaison opérationnelle.

Au-delà des acteurs traditionnels (comme Pôle emploi, les Missions locales, le Réseau information jeunesse, les Opacif, etc.), sont à ce jour membres du service public régional de l'orientation francilien les Cités des métiers et les points d'accueil des chambres consulaires. Les centres d'information et d'orientation (CIO) et la délégation régionale de l'Onisep sont, eux, "contributeurs". Cinq "axes stratégiques d'animation et de coordination" sont définis : égalité d'accès, visibilité, développement des synergies, valorisation des expérimentations, et élaboration d'une convention État-Région concernant le droit

à "une durée complémentaire de formation des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif". La coordination et le suivi opérationnel sont assurés par la commission SPRO du Crefop (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) et un "groupe

technique" (représentants de structures participantes). Une fonction d'animation régionale est mise en place, exercée par la Région avec l'appui du Carif-Oref Défi-métiers.

+ D'INFOS
www.defi-metiers.fr



L'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France.

La Réunion JOURNÉES D'ACTION CONTRE L'ILLETTRISME



À la Réunion, 116 000 personnes âgées de 18 à 65 ans (soit près de 23 % de la population), sont concernées par l'illettrisme.

Le plan partenarial "Prévention et lutte contre l'illettrisme 2011-2015" montre un signe encourageant, puisque le taux d'illettrisme chez les jeunes 16-25 ans est passé de 16,9 % en 2010 à 14,4 % en 2014, soit un recul de 2,5 points. Du 5 au 13 septembre, la coordination des différentes manifestations des Journées d'action contre l'illettrisme était assurée par la Mission d'appui à la prévention et la lutte contre l'illettrisme (MAPLCI) du Carif-Oref Réunion.

+ D'INFOS
www.cariforef-reunion.net

Formation des acteurs publics LES AMBASSADEURS DE LA LAÏCITÉ

La Faculté libre d'études politiques et en économie solidaire (Flépés-initiatives) prépare la rentrée de formation des "Ambassadeurs de la laïcité", fixée au 29 janvier 2016. En partenariat avec l'Université de Strasbourg, elle a ouvert l'accès en 2013 à deux nouveaux diplômés d'université de médiation socioreligieuse. S'y inscrivent des élus locaux et des professionnels territoriaux, notamment.

+ D'INFOS
www.flepes.fr

Conservatoire national des arts et métiers PORTES OUVERTES

Du 14 au 19 septembre, le Cnam ouvre ses portes à Paris. Une initiative déclinée dans toute les régions, jusqu'en octobre.

Grâce à son réseau national de 150 centres d'enseignement, le Conservatoire national des arts et métiers propose des formations dans un grand nombre de filières, qui préparent à 450 métiers dans une soixantaine de champs d'activité.

Les formations sont pour la plupart dispensées en cours du soir et/ou du

samedi, à distance ou en présentiel. "Des formations de courte durée, diplômantes ou certifiantes sont aussi organisées en journée, explique-t-on au Cnam. Elles peuvent être prises en charge dans le cadre de la formation continue et certaines peuvent offrir l'équivalence d'unité d'enseignement."

Plus de 100 000 élèves, appelés aussi auditeurs, suivent actuellement les cours du Cnam pour se perfectionner ou obtenir un diplôme. ●

+ D'INFOS
<http://formation-paris.cnam.fr>



Le Conservatoire national des arts et métiers, à Paris.

Centre d'études de l'emploi LA FORMATION AU RENDEZ-VOUS DE LA "SOUTENABILITÉ" DU TRAVAIL

Serge Volkoff et Corinne Gaudart signent un rapport du Centre d'études de l'emploi caractérisant les conditions de travail "soutenables".

Travail répétitif, process à risques, contraintes physiques, horaires décalés... la formation figure au nombre des solutions. Les compétences, écrivent les auteurs, "se construisent dans la rencontre avec une activité et un environnement de travail qui favorisent ou non leur formation et stimulent ou non la production d'expériences protectrices ou de précarisation professionnelle". Il appelle à "promouvoir des changements qui respectent la cohérence du parcours", intégrant "une diversité dans les façons d'apprendre". Lesquelles supposent d'avoir du temps pour "implémenter" les connaissances issues de ces apprentissages. ●



Serge Volkoff, directeur de recherche au Centre d'études de l'emploi.

+ D'INFOS
www.cee-recherche.fr

Gobelins "RÉALISER DES VIDÉOS PRO"

Le 6 novembre, Gobelins, école de l'image, lancera son premier Mooc (cours en ligne gratuit), "Réaliser des vidéos professionnelles avec son smartphone", animé par Patrick Thierry, coordinateur pédagogique et réalisateur, et Laurent Clause, journaliste et formateur. Au terme de la formation, les participants obtiendront une attestation de suivi. Gobelins forme près de 800 élèves dont 400 apprentis et 1 900 stagiaires en formation continue, aux métiers de la photographie, de la communication et des industries graphiques. ●

+ D'INFOS
www.gobelins.fr

État-Régions LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE



Lors de la signature avec l'Association des Régions de France de l'accord de lutte contre le décrochage scolaire, le 29 juillet dernier au ministère de l'Éducation nationale.

Le gouvernement et les représentants des Régions mettent en œuvre un accord visant à renforcer la coopération entre leurs actions de lutte contre le décrochage scolaire.

La conduite de cette politique se structure autour des "plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs" qui constituent l'outil de coordination de l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur les phases de repérage, d'accompagnement et de suivi des jeunes ayant quitté le système de formation sans diplôme ni qualification. Au niveau régional, les autorités doivent à présent s'entendre sur la définition de la carte des plateformes, la désignation des responsables de ces dernières, les objectifs chiffrés en termes de prise en charge des jeunes, les ressources, l'évaluation des dispositifs et les modalités de pilotage et d'articulation. ●

+ D'INFOS
www.education.gouv.fr

Opc de la communication ABONDEMENT DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



Thierry Teboul, directeur général de l'Afdas.

Le 4 septembre, l'Afdas, l'Opc de la communication, des médias, des loisirs et de la culture, a annoncé qu'il abondera les heures des comptes personnels de formation quand ce sera nécessaire pour couvrir la totalité d'un parcours de formation. ●

+ D'INFOS www.afdas.com

École Vaucanson de Saint-Denis LA PÉDAGOGIE PAR PROJET

En Seine-Saint-Denis, l'école Vaucanson, qui relève du Conservatoire national des arts et métiers, s'appuie sur l'apprentissage et la "pédagogie par projet" (apprendre des contenus théoriques par la réalisation de projets en groupe).

Pour Olivier Faron, administrateur général du Cnam, "la vocation est de prendre en charge de façon innovante des publics pour lesquels rien n'était fait. Les élèves sont détenteurs de leur réussite. Vaucanson, cela marche car les formations sont tournées vers l'emploi".



Olivier Faron, administrateur général du Cnam.

92 % des élèves sont apprentis et 8 % stagiaires de la formation continue. Depuis sa création en 2010, l'école compte une centaine d'élèves inscrits et affiche un taux de 75 % d'alternants qui obtiennent leur licence, et un taux d'insertion dans l'emploi ou de poursuite d'études de 80 % des diplômés. Les admissibles de la sixième promotion, qui entrent ce mois de septembre, ont auparavant participé à un "job dating" avec des entreprises dans le but de signer un contrat d'apprentissage, précise Pierre Rieben, directeur de l'école. ●

+ D'INFOS
www.vaucanson.fr

ACHAT DE FORMATION : LA LOI DU 5 MARS 2014 CHANGE LES PRATIQUES

L'environnement économique et l'appropriation de la réforme par les acteurs du développement des compétences impactent les pratiques d'achat. Analyses.

Knock Billy

LA SOLUTION

QUI ?

Les courtiers en formation,

une activité qui se développe dans le contexte de la réforme.

POUR QUOI ?

Permettre aux entreprises d'optimiser

leurs budgets formation en leur trouvant les prestations adaptées à leurs besoins spécifiques.

AVEC QUI ?

Toute la chaîne

de partenaires, avec en premier lieu les DRH, les managers, le service achats.



À gauche, Guy Bohbot, fondateur et directeur des Clés du savoir. À droite, Jérôme Lesage, président de Place de la formation. Deux cabinets pionniers sur le marché du courtage en formation.

Jusqu'à la récente réforme, "l'achat était vu par les entreprises sous l'angle de la massification et de la volumétrie. Il s'appuyait sur des contrats-cadres très réglementés qui n'invitaient pas à l'élaboration de dispositifs innovants", rappelle Guy Bohbot, fondateur et directeur des Clés du savoir, cabinet conseil de courtage en formation.

Désormais, comme l'explique Michel Le Dû, son président, "il s'agit de repenser ou de renouveler son offre, de faire évoluer le modèle traditionnel (catalogue/interentreprises) vers une logique modulaire (parcours de formation avec certification)". Le véritable enjeu est de "faire plus agile, plus anticipateur, plus près de la stratégie de l'entreprise".

L'acte d'achat ne se résume pas à l'achat de la formation. C'est la conséquence d'un processus nécessitant de comprendre les

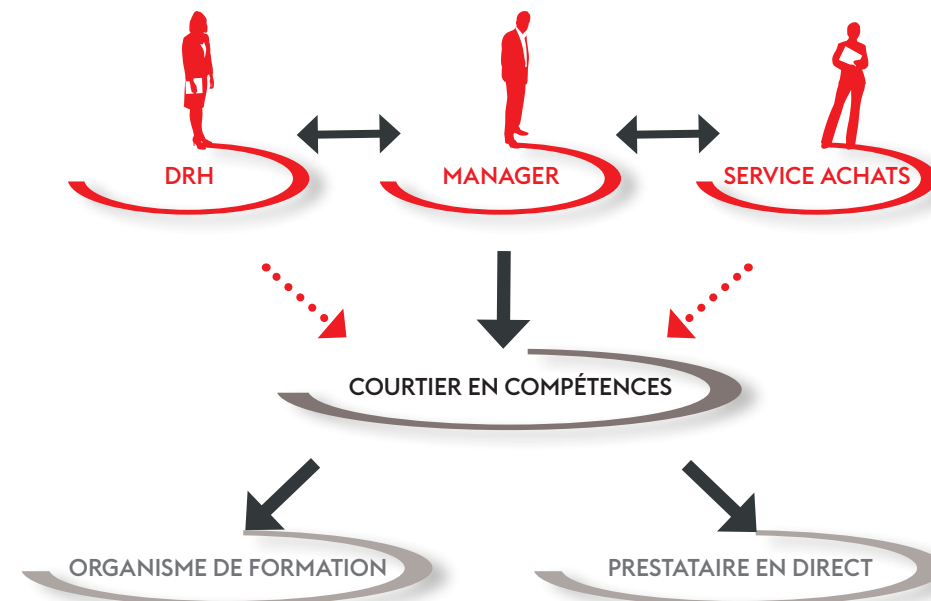
besoins de savoir-faire exprimés par les directions internes et relayés par les RH. "La clé du succès réside dans la proximité entre ces différents protagonistes, explique Guy Bohbot. Pour bien acheter, il faut être un partenaire de cette chaîne."

L'acte d'achat doit aussi compléter des prestations d'ingénierie de formation, une réflexion stratégique sur la GPEC et l'articulation du compte personnel de formation avec la période de professionnalisation et le plan.

Courtage en compétences

"On dépouille l'achat de formation de toute la partie complexe et inutile pour revenir à l'achat de compétences dont l'entreprise a besoin, et non plus à l'achat de formation avec sa logistique compliquée", observe Jérôme Lesage, PDG de Place de la formation, société qui pilote la formation de plus de 400 entreprises de toutes tailles.

"Notre modèle de courtier en compétences



est fondé sur la collaboration entre les fonctions achat, formation, RH (gestionnaires des carrières) et le client interne (directions opérationnelles métiers), confirme Guy Bohbot. Avec la réforme, les entreprises doivent accompagner les salariés pour leur délivrer une grille de lecture et de nouveaux repères. "Elles ne recourront plus autant à des formations "sur étagère" ou "catalogue". L'heure est aux formations internes permettant de renforcer les compétences techniques et managériales liées au cœur de métier.

Accompagner les services achats

En outre, l'achat de l'action de formation étant devenu un achat comme un autre, il y a "de fortes chances que ce domaine, qui était réservé aux services RH, soit orienté vers les départements ou services achats", prévoit Jérôme Lesage. Leur logique étant d'acheter le bon produit au bon endroit et au bon prix, aussi bien dans l'acte d'achat lui-même que dans l'optimisation des process. Ces négociateurs, qui ne sont pas des pédagogues, devront être accompagnés par les RH ou des professionnels du secteur.

L'obligation de sanctionner les formations linguistiques par un Bulats¹ ou un Toeic², par exemple, implique aussi un fort besoin d'accompagnement. "Le responsable formation est tout autant intéressé par notre capacité à l'accompagner pour déployer le projet que par le produit en lui-même", indique Laurent Hayat, directeur du développement de Teleanlangue

(groupe Berlitz), organisme de formation linguistique.

Selon lui, "les organismes de formation deviennent des sociétés de conseil et d'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme, notamment du CPF, au niveau de l'entreprise ou individuel. Savoir bien répondre à l'aide que demandent les RH et s'interconnecter avec l'ensemble des Opca peut faire la différence entre les organismes de formation".

"Le trio de la performance"

Dans son approche de courtier en compétences, Les Clefs du savoir se propose d'accompagner les directions RH et formation à la réingénierie des processus et à la reconfiguration de leur offre. Et ce, en repartant de la politique RH d'emploi, de mobilité et d'évolution professionnelle souhaitée par les entreprises dans les années à venir. Tout réside dans la vision et la stratégie à trois, cinq ou dix ans.

Guy Bohbot en est convaincu : "DRH, managers, service achats forment le trio de la performance de demain. Leur alignement stratégique ne les livre plus à des injonctions paradoxales", mais leur impose de trouver le meilleur pour développer compétences et employabilité au sein de leur entreprise : meilleures expertises, meilleure adaptabilité, meilleures technologies, meilleurs process et, finalement, meilleur "rapport qualité-prix". ●



Les organismes de formation deviennent des sociétés de conseil et d'accompagnement"

Laurent Hayat

directeur du développement de Teleanlangue



1. Le Business language testing service (Bulats) est un test de langue qui permet d'évaluer la compétence d'une personne dans une langue utilisée et dans un contexte professionnel.

1. Le Test of english for international communication (Toeic) est une certification standardisée permettant d'évaluer le niveau d'anglais des locuteurs non anglophones tant au niveau de l'écrit que de l'oral.

Parcours

1989
secrétaire
général et
directeur des
services de l'UPA

2011
vice-président
du conseil
d'administration
de la Caisse
nationale
d'assurance
vieillesse

2014
personnalité
associée au
Conseil
économique,
social et
environnemental



PIERRE BURBAN
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION
PROFESSIONNELLE ARTISANALE

“LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS : L'INSERTION DES JEUNES”

En cette rentrée des apprentis, l'organisation patronale des artisans se félicite de voir le gouvernement mettre à nouveau l'accent sur l'alternance.

Pierre Burban demande un accompagnement des apprentis pour leur permettre de changer d'orientation si nécessaire, afin de faire de l'apprentissage un succès.

Propos recueillis par Philippe Grandin

Quel bilan faites-vous de la mise en œuvre de la loi formation du 5 mars 2014, plus d'un an après sa promulgation ?

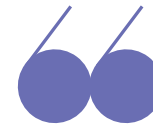
Nous ne pouvons pas faire un premier bilan exhaustif pour le moment, car nous sommes dans une année de transition. De plus, la difficulté rencontrée dans toute réforme est l'appropriation par les entreprises, et plus celles-ci sont petites, plus cette appropriation est lente. À l'UPA, nous considérons que pour que nos catégories d'entreprises s'approprient vraiment une réforme, il faut attendre trois ans.

Nous sommes encore dans une forme d'incertitude, partagée avec l'ensemble de nos branches professionnelles, concernant les effets de la réforme. Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de mesurer réellement l'impact concret de la création du compte personnel de formation (CPF) et des effets sur l'élaboration des listes (listes

de branches, liste nationale interprofessionnelle, listes régionales).

L'UPA a signé l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 et nous soutenons cette réforme qui s'inscrit dans notre capacité collective à travailler sur différents plans (interprofessionnel, branches professionnelles, Opca, Régions). L'avantage de la réforme est l'élaboration d'un dispositif homogène qui peut s'adresser à des publics différents. L'autre innovation est de faire en sorte que tous les acteurs concernés (partenaires sociaux, État, Régions) s'impliquent et travaillent ensemble.

Dans le cadre des négociations, notre organisation était très en pointe sur une forme de solidarité envers les petites entreprises. Une partie des contributions légales versée au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) est destinée à financer le plan de formation des



L'avantage de la réforme est l'élaboration d'un dispositif homogène qui peut s'adresser à des publics différents”

entreprises de moins de 10 salariés. Reste à savoir comment cela va être mis en œuvre et quels seront les effets en début d'année prochaine.

En quoi la proposition du gouvernement consistant à prendre en compte le temps passé en entreprise pour fixer la période d'essai du contrat d'apprentissage vous paraît-elle insuffisante ?

Le gouvernement a enfin compris qu'il fallait véritablement se mobiliser sur l'apprentissage. En septembre 2014, le président de la République et le Premier ministre ont organisé les Assises de l'apprentissage et des dispositions ont été prises, notamment celles relatives à la simplification de la vie des entreprises (passage d'un système d'autorisation préalable à un système déclaratif en ce qui concerne les travaux dits dangereux pour les apprentis...). Une autre mesure consacre la pérennisation de l'aide de 1 000 euros minimum pour toute embauche supplémentaire d'un apprenti. Tout cela va dans le bon sens.

Dans le cadre du programme “Tout pour l'emploi dans les TPE et les PME”, le gouvernement a décidé de modifier la période d'essai du contrat d'apprentissage, c'est-à-dire conserver la période de deux mois et ne prendre en compte que la durée de présence effective de l'apprenti au sein de l'entreprise pour calculer cette période (les périodes de formation théorique ne seraient plus prises en compte).

De son côté, l'UPA avait demandé de porter la période d'essai de deux à six mois comme en Allemagne, mais sans retrancher les périodes de formation en CFA. En effet, aujourd'hui, dans les secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité, un quart (25 %) des contrats sont rompus dans les six premiers mois car l'orientation vers l'apprentissage ou vers un métier ne se fait pas de manière positive.

En outre, dans le cas où un jeune est embauché en contrat pour deux ans (vingt-quatre mois) et que la relation avec l'employeur se passe mal, ce dernier est juridiquement obligé de garder le jeune jusqu'à la fin du contrat. S'il ne le fait pas, l'employeur est soumis à des procédures tellement

longues et coûteuses (deux ans d'indemnités pour trois ou quatre mois effectués dans l'entreprise) que l'avenir même de l'entreprise peut être remis en cause.

Selon nous, l'objectif est d'avoir un système d'accompagnement du jeune pendant six mois au sein du CFA de manière à ce qu'il puisse changer d'orientation si le métier choisi ne lui convient plus.

Pourquoi soulignez-vous que le gouvernement a enfin pris la mesure d'une nécessaire mobilisation pour l'apprentissage ?

Depuis Édith Cresson, Premier ministre (1991), chaque année, il y avait une vraie mobilisation pour orienter vers l'apprentissage. Cela traduisait une volonté des pouvoirs publics. Cette volonté a été un peu stoppée lors de l'arrivée de François Hollande à la présidence de la République. C'est la première fois qu'on s'est arrêté de faire une campagne de promotion de l'apprentissage. Depuis 2014, le gouvernement est convaincu que s'il veut lutter efficacement contre le chômage, il faut développer l'apprentissage. Ce qui est louable, mais on a perdu un peu de temps. La priorité des priorités pour toute la collectivité nationale est de mieux armer les jeunes pour qu'ils s'insèrent dans l'emploi. ●

FAVORISER L'ORIENTATION SCOLAIRE VERS L'APPRENTISSAGE

Pierre Burban rappelle que lors des Assises de l'apprentissage, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, avait pris l'engagement suivant : tous les documents d'information de l'Éducation nationale intégreront l'apprentissage comme une filière classique.

“Des jeunes ayant suivi des cursus dans le secondaire ou dans l'enseignement supérieur reviennent vers l'apprentissage, observe Pierre Burban. Il faut donc changer de paradigme, et faire en sorte que les jeunes se dirigent vers des métiers préparés par apprentissage pour être certains de trouver un emploi.”

HERVÉ GOLUZA

PHOTOGRAPHE AUTODIDACTE

Originaire de Croatie, Hervé Goluzza est arrivé en France à l'âge de 13 ans.

Passionné de toujours par les arts plastiques, il a d'abord subi son orientation, avant de parvenir à donner un tournant plus artistique à sa carrière.

Nicolas Deguerry

Chaotique. Sans que l'on ne sache très bien s'il se réfère à quelque désordre ou tumulte, Hervé Goluzza use à maintes reprises de ce terme pour dépeindre son parcours. Parce qu'il a d'abord dû apprendre le français avant de vivre pleinement sa scolarité, parce que sa formation initiale l'a d'abord conduit vers un métier qui n'était pas le sien, ou parce qu'il s'est ensuite affranchi de tout formalisme pour tracer son chemin, il paraît toujours s'étonner d'éveiller l'intérêt. Curieux, pour un homme qui a fait profession de révéler l'âme des choses.

Pourtant, ses photos en témoignent, lui a compris de la plus intime des façons cette maxime de Flaubert : "Pour qu'une chose devienne intéressante, il suffit de la regarder assez longtemps." Et prêter attention à Hervé Goluzza, c'est découvrir un itinéraire où la motivation l'emporte sur les moyens. Le conseil en évolution professionnelle et le compte personnel de formation tardent à démarrer ? C'est évidemment regrettable mais – au regard du taux d'accès au Dif (4,9 % en 2011), des quelque 40 000 Cif accordés chaque année et des 12 000 dossiers CPF bouclés à l'été 2015 –, il est heureux que puissent s'emprunter d'autres chemins conduisant à l'évolution professionnelle.

"J'ai continué à apprendre en travaillant"

Après les cours d'initiation en sixième, à 13 ans, la formation en dessin industriel à 20 ans, il commence par exercer en intérim. Le temps de comprendre que l'ambiance des bureaux d'études lui convient d'autant moins qu'il n'est pas assez qualifié, le voilà qui reprend ses études dans un lycée privé. Financé avec ses économies, l'objectif



"Je voulais faire un métier artistique"

est simple : décrocher un bac A3 pour envisager un métier artistique. Déçu en fac d'arts plastiques, il enchaîne les petits boulots, tout en s'autoformant au métier de graphiste. Le premier CDI n'est pas facile à décrocher, mais lui permet une évolution rapide.

Devenu chef de studio, il seconde la direction artistique de quatre titres de presse informatique, avant qu'un plan social ne l'emmène voir du côté de la presse féminine. Lorsqu'un nouveau plan social se déclenche, il décide alors de donner un tournant professionnel à l'une de ses passions : la photo. Il s'équipe, apprend seul et se lance.

"J'ai sans doute perdu un peu de temps, j'aurais dû chercher des boulots d'assistant pour apprendre un peu plus vite les ficelles du métier", estime-t-il. Reste que la reconversion a fonctionné et qu'il avoue "très peu démarcher". Le voilà digne d'intérêt... ●

+ D'INFOS
www.hervegoluzza.com

bio

1989
CAP dessin industriel
en mécanique

1994
bac littéraire,
arts plastiques et
histoire de l'art

1998
premier poste en CDI
de rédacteur-graphiste

2007
début en photographe
freelance

L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR



L'apprentissage avec un grand A, c'est former et employer des jeunes
pour les faire grandir en même temps que votre entreprise.
Découvrez les nouvelles aides à l'embauche.


WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR





Jacques Barthélémy et
Gilbert Cette
Éditions Odile Jacob,
septembre 2015.

PUBLICATION

Réformer le droit du travail

"Notre Code du travail est doublement inefficace : lourd et complexe, il bride l'activité économique sans pour autant protéger correctement les travailleurs. Sa refondation est donc une impérieuse nécessité." C'est ce que disent les auteurs de cette étude commanditée par Terra Nova, think tank proche du PS.

+ D'INFOS

www.odilejacob.fr



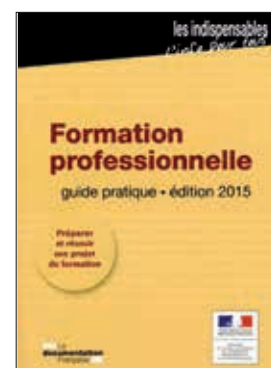
SUR LE WEB

Rendez-vous des acteurs de la formation

Dans le cadre des Rendez-vous des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'accompagnement à l'Université de Lorraine, Frédéric Bertrand, de l'Unistra (Université de Strasbourg), et Gilles Reicher, directeur jeunesse de la Région Lorraine, sont intervenus le 3 juillet sur le thème : "Quelles formes de reconnaissance dans l'articulation orientation-insertion-formation ?"

+ D'INFOS

<http://videos.univ-lorraine.fr>



Ministère du Travail, de
l'Emploi, de la Formation
professionnelle et du
Dialogue social.
Édition La Documentation
française, juin 2015.

PUBLICATION

Formation professionnelle : guide pratique

La formation connaît un profond remaniement pour donner davantage d'autonomie aux salariés et aux demandeurs d'emploi, et favoriser ceux qui ont peu accès à la formation continue. Dans cette nouvelle édition : une présentation des dispositions issues de la loi du 5 mars 2014 ou précisées par elle : compte personnel de formation, conseil en évolution professionnelle, périodes de professionnalisation, accompagnement à la VAE, etc.

+ D'INFOS

www.ladocumentationfrancaise.fr



Daniel Geraud,
Jean-Jacques Joubert
Paris : Dunod
septembre 2015.

PUBLICATION

Réussir son projet d'évolution professionnelle

Ce "livre outil" explique les différents dispositifs existants et les meilleures manières de les utiliser. Forts de leur expérience à Pôle emploi, les auteurs proposent de nombreux conseils, exemples et témoignages.

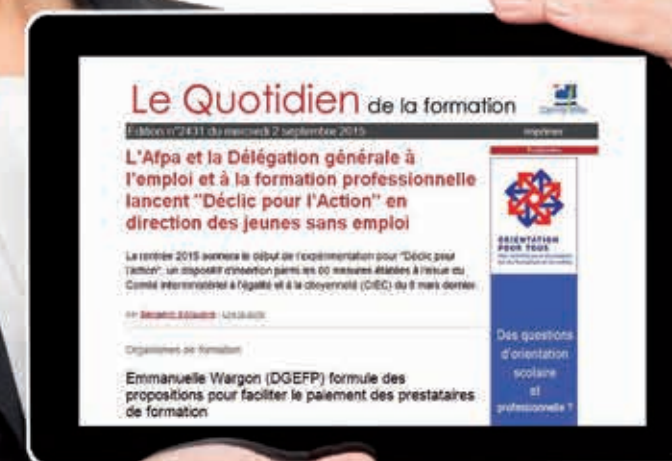
+ D'INFOS

www.dunod.com

Tous les matins, l'actualité de la formation et de l'orientation à chaud

Le Quotidien de la formation

Les textes législatifs, les chiffres, les acteurs, les pratiques et les débats



Abonnement au *Quotidien de la formation* sur boutique.centre-info.fr

Et pour être informé en continu : www.actualite-de-la-formation.fr

